

Procès Verbal de la
Faculté de Médecine

du 2^e Juin 1914 au 24 Février 1923.

Tome V

Séance du 20 Juin 1917 sous
présidence de M. le Prof. D.
M. le Doyen.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Utilisation des terrains de l'Hôpital et
de l'Ecole de Médecine
- 3.-Proposition Mayor sur les cours obligatoi-
res et le plan d'études
- 4.-Règlement du service adjoint de Chirurgie
- 5.-Propositions individuelles

Membres présents : M. Christiani, Bard,
Oltmann, Mayor, D'Espine, Mejerand,
Gourfeli, Künner, Batelli, Humbat,
Debenner de Longuep.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Plusieurs étudiants ayant placé la labora-
toire qu'on leur rend l'argent
des laboratoires qu'ils n'ont
pas pu suivre, le bureau de
l'Etat a pris la décision que
lorsque une partie du trimestre
est déjà écoulé on ne doit pas
rendre l'argent, la place ayant
été retenue aux dépens d'autres

indigents. La seule chose que
l'on puisse faire c'est de les
raporter au trimestre suivant
la Tax. se range à cette man
de voir.

Clinique Dentaire.

M. Beutner a supposé mi l.
cours de Gynécologie qu'on
lui a reproché; mais veut
par contre augmenter d'un
tiers sa Clinique. Cette
augmentation n'est pas en

Démission de Beigney

M. de Beigney donne sa
démission des fonctions de
Co-examinateur pour les
examens de Gynécologie.

Plan d'ensemble

M. Christiani expose le plan
d'agrandissement de l'agrandisse
de l'Hôpital canton. Les services hospitaliers de
l'Hôpital et de la création
nouveau établissements pour
les Clin. spéciales, qui pour
tous trouver leur place de
les terrasses appartenant
l'Hôpital; mais il y aura
de place la pour les
Polycliniques. ~~par leur plan~~

~~proposition de l'agrandissement~~
~~de la Clinique dentaire~~
~~de la Clinique de Gynécologie~~
~~de la Clinique de Pédiatrie~~
~~de la Clinique de Dermatologie~~
~~de la Clinique de Neurologie~~

M. Humbert et Bard. tout d'avis
que les Polycliniques soient
constituées sans l'agglomération
hospitalière. La population
viendrait beaucoup plus facilement.

M. Christiani rappelle que
le Département nous demande
de classer par ordre d'urgence
les différentes nouvelles constructions
demandées et propose le plan suivant:
1. La Morgue et l'Institut ophtalmique
2. l'agrandissement de l'École
de Médecine et les Polycliniques.
Ce plan est adopté.

M. le Préfet demande le
remplacement du nom de
Morgue par celui d'Institut de
Médecine légale. Il accepte
l'emplacement proposé, mais
demande que l'agrandissement

des locaux, étudiée par lui, suit
approuvée par la Fac. de Médecine,
car il réserve tous ses droits
au sujet du plan définitif.

Plan horaire.

M. Cushiani a fait un plan
horaire qui sera discuté à la
prochaine séance.

M. Baut propose de tenir les
examens pour éviter les concordances
de cours.

M. Cushiani dit que le plan horaire
devra être obligatoire et que les
étudiants ne peuvent suivre
d'autres cours qu'autant qu'ils
auront déjà suivi les cours
obligatoires.

Projet de règlement On passe ensuite à la discussion
pour le poste de chef de projet de règlement pour
le chirurgien adjoint. Le poste de chirurgien adjoint.

Beaucoup d'articles devant
être modifiés M. Baut est prié
d'apporter à une séance de la
Commission pour rectifier
le projet présenté aujourd'hui.

Séance levée à 4h.

Le Secrétaire

J. R. S. S. S. S. S.

Séance du 30 juin 1917 à
l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr H. Cushiani
Doyen. (5 1/2 h.)

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Lettre de M. Bajard
3. Projet Mayor sur les cours obligatoires
4. Règlement du service adjoint de chirurgie
5. Propositions individuelles

Membres présents : M. Cushiani, Mayor, Kummer, D. Esprive, Blatelli, Goussier,
Blatraman, Humbert, Blatraman.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen a reçu deux lettres émanant de
à propos des examens de Gynécologie, Gynécologie
et une commission pour examiner
faite par 3 étudiants, M. Hanna,
Malassu et Arcaud demandant
à ne pas être examinés par
M. Beutner, l'autre de M. Kamienestki
qui a déjà passé les examens
et qui réclame ses chiffrés
donnés par M. Beutner et ses
co-examineurs. Le Doyen annonce
qu'après examen de la question
le Bureau du Sénat se réunira
de l'après-midi de l'après-midi de
faire passer les examens de
M. Hanna, Malassu et Arcaud.

que le Recteur convoquera les
3 coprésidents de Mr.
Boutin pour savoir si
à quelle façon les affaires
se sont passées.

Une jeune fille immatriculée
à l'École de Médecine et qui n'a
que 6 classes de gymnase rése-
mande à entrer à la Faculté
de Médecine. Il sera peut-être
recommandé à son sujet à
l'École de Médecine.

1909
Lettre Bujard Le doyen vous lecture d'une
lettre ^{de W. Bujard} inspirée par M. D. Étienne
et concernant l'amélioration
de la situation. Il demande
que les différents enseignements
complémentaires d'Histologie et
d'Embryologie qu'il donne en
qualité de Privat-Docent depuis
1897 soient sanctionnés officiel-
lement, (à raison d'un bulletin
ou 2 h. par semaine en livres),
sans toutefois que cela porte
préjudice à l'enseignement de
M. D. Étienne.

Il est décidé de répondre
oralement à M. Bujard que
la Faculté de Médecine ne
peut pas entrer en matière
sur la lettre, parce que la
forme de celle-ci ne permet

pas de la discuter. Il est
impossible d'augmenter le
nombre des heures et il sera
demandé à M. Bujard de
envoyer ses propositions. On
ne peut pas venir en secours
au profit spécial en faveur de
M. Bujard et il faudrait que
M. D. Étienne ~~se~~ s'efforce de
faire une sacrifice en la
façon.

Le doyen ~~annonce~~ que l' nomination de
M. Weber a été définitivement M. Weber.
nommé par le Conseil d'État.
La question se pose maintenant
de voir si l'on peut réduire
les heures de cours d'Anatomie Réduction des
à 5 heures par semaine seule. Les heures de cours
sont. Cela pourrait se faire d'Anatomie,
si les Prof. d'Histologie et de Physiologie et
de Physiologie consentaient d'Embryologie.
à la même réduction.

M. Batelli dit qu'il ne pourrait
pas de difficultés en ce qui
le concerne à réduire ses
heures de cours de 6 à 5.
Il faudrait toutefois que M.
D. Étienne soit d'accord
pour faire la même diminution.

M. Christiani distribue le Programme horaire
programme horaire des cours.
Il fait remarquer qu'il pour

les Cliniques ophtalmiques
et infantiles il s'agit
d'un vote préalable qui
ne doit pas être changé.

Le programme sera discuté
à la réunion.

bonjour pour le
poste de Chirurg. adj. Le programme du ~~comité~~
pour le poste de chirurgien-
adjoint, qui a été modifié sous
la dernière séance de la
commission. Il est décidé de
mettre le projet au vote et
d'en envoyer une copie
à chaque membre de la Faculté
qui sera convoquée à nouveau
pour avis définitif.

Séance tenue à 7h.

Le secrétaire

Dejeune

Séance du 10 juillet 1912
à 5 1/2 h. à l'Université sous
la présidence de M. le Prof.
Dr Christiani Dargatzis.

M. p. M. Christiani, Goussier,
Künzler, Meyer, Baur, D. Beyer,
Batelli, Nijvand, Altman, etc.,
Bokanov et Dr Dejeune.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Meyer dit qu'il se rallie au programme proposé
au projet de programme proposé
dans lequel il sera tenu
compte que la Clinique ophtalm. Cliniques ophtalmoi-
nique et la Clinique infantile : logique et infantile
auront chacune 2 membres
d'étude.

La Société de pédiatrie de
Zürich veut demander à rendre
obligatoires les 2 semestres
d'étude pour la Clinique
infantile. Ceci veut dire
fait à Zürich pour le doctorat.

M. Christiani fait part d'une Recommandation de
lettre de M. Reutner demandant M. Reutner pour
des applications sur les examens externes.
pafes par 2 étudiants avec
M. de Dejeune. Il rappelle
que il s'agit de d'une décision en son temps
du Bureau du Sénat et qu'il
a simplement communiqué ce

Reclamation de
M. Kermisinski pour
examen.

Elevation des notes
donnees pour un
examen.

fait a. W. Balthaz.
Le Doyen lit une lettre de
M. Kermisinski demandant que
l'on revise ses chiffres qu'il a
obtenus en gynécologie. Il me
M. Cristiani voudrait savoir si dans
cette occasion il peut user de
son droit.

M. Bard insiste sur le fait
que le vote de la Faculté a
eu précisément pour but de
supprimer le préavis du Professeur.
Le Professeur n'a pas le droit
d'élever une note. C'est un
pouvoir donné au Doyen qui
peut le faire en tenant
compte des autres notes. Cette
mesure a été prise pour
supprimer les sollicitations
des candidats auprès des
professeurs.

M. Veyrasset attire l'attention
du Doyen sur le fait que
les notes lui bases qu'il a
données sur des questions
très élémentaires sont déjà
relativement très hautes et
qu'il ne faut en aucun
cas les augmenter.

M. D'Espine dit qu'autrefois
il y avait des réunions de
Professeurs pour discuter l'élevation

inévitable d'une note.

M. Bard n'est pas d'avis que
l'on demande l'avis de l'examen-
nateur. C'est le Doyen seul
qui sur l'examen des autres
chiffres peut éventuellement
augmenter une note.

La ~~Faculté~~ c'est ce point de
vue qui est adopté par la Faculté.
Dans le cas particulier la Faculté
désire de procéder à une enquête
pour voir si les plaintes du requérant
sont justes, une partie de l'examen
ayant été fait par M. Hensley
et l'autre par M. Balthaz.
M. Hensley avait fait entendre
au requérant que s'il avait suivi
son répétiteur il aurait obtenu
un chiffre suffisant pour passer.

M. Veyrasset estime que c'est
la un cas de cassation de
l'examen.

Le Doyen est chargé de faire
personnellement cette enquête.

M. <u>Blancard</u> rapporte sur le programme des concours de chirurgien adjoint à l'Hôpital cantonal.	Programme des concours de chirurgien adjoint à l'Hôpital cantonal.
--	---

M. <u>Veyrasset</u> demande qu'on lui donne une certaine somme de 100 francs pour son enseignement sur la médecine	Adoption du projet. Litt pour M. Veyrasset
---	---

des accidents de travail.

M. Bard est d'avis, pour résoudre cette question, de supprimer purement et simplement l'article 2, ~~une~~ ^{quatre} dans le règlement concernant le service adjoint de chirurgie, ce qui donnerait au Conseil d'Etat toute latitude pour voir si l'on pourrait transférer un certain nombre de lits et les donner à M. Veyrasset.

Le projet est adopté avec suppression de l'article 2 et en tenant compte des modifications ~~proposées~~ ^{proposées} par la Faculté et la Commission.

Séance tenue à 6 $\frac{3}{4}$ h.

Le secrétaire
de l'Université

Séance du
à 5 $\frac{1}{2}$ h. à l'Université sous la
présidence de M. le Prof. Christiani
Doyen.

M. présent. MM. Christiani, Weber, Kömmer,
Batelli, Puyot, Goursin, Humbert,
Bard, Oltramare, D. Espine, Batelli,
de Lajoux. Excusé: M. Mayer.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen souleève la question admini-
brenseuse à M. Weber, successeur traitées.
de M. Laskowski ~~pour~~ la chaire
d'anatomie.

Il lit ensuite une lettre du
Département adressée au Conseil
général de Bulgarie et refusant
de donner certains renseignements
demandés sur un étudiant
bulgare.

M. Beutner a écrit à
M. ~~Christiani~~ Christiani au sujet
des espérances de 2 étudiants;
cette lettre faisait suite à plusieurs
autres, M. Christiani n'a pas répondu.

a' cette femme.

Un étudiant Luxembourgeois
qui s'était présenté aux
examens fortans et y avait
été refusé. Demande s'il ne
pourrait pas recevoir l'équivalent
de ses notes pour votre Doctorat.
Il a du reste toute la scolarité
Cette demande est accordée.

Quelques émigrants en
méditerranée ~~étaient~~ forcés de rester
à ~~est~~ Petrograd, au début de
la guerre, ont fait un semestre
à la Faculté de médecine de
l'Institut psychoneurologique
de cette ville et finalement
la reconnaissance de ce
semestre. Accordé.

L'équivalence de notre
 maturité est refusée par contre
 à un étudiant de Monaco
 dont la maturité n'est pas
 équivalente à la nôtre, mais
 donne le droit en France
 d'être immatriculé à l'un-
 versité.

Mons. Cristiani communique
deux lettres de M^r. Puyrat,
exposant qu'il lui est très
difficile de donner son cours
en un seul semestre; le second.
D'ici est assez long, mais celui

D'été est réellement trop court. Cette question sera reprise à une séance ultérieure.

Le Conseil d'Etat n'a pas Règlement en
pu admettre toutes nos restrictions, privat. docentat.
au sujet du Règlement des
Privat. Docent, parce qu'une
partie de nos demandes étaient
contraires à la loi sur
l'Instruction publique du
24 juin 1914. M. Gualoni est
chargé de faire un petit
rapport à ce sujet. Le règlement
imprimé est distribué.

Il est évident que les
médicins qui ont fait des cours
de qualité de privé docent pendant ~~une~~ ^{une} semaine
~~ne sont pas soumis au règlement d'ancien~~
~~des privés docent.~~ ^{un bénéfice de}
^{règlement.}

On se fera de proposer a nomination d'un
M. Mayor d'être délégué par ~~la~~ ^{pour} ~~la~~ ^{la} Faculté de la Faculté à
la nomination des deux autres la Comm. univers.
professeurs. M. Batelli remplacerait
M. Mayor en cas de refus de
ce dernier.

M^r. Baut s'oppose à ce que le service adjoint de
l'article du Règlement prévoyant Chirurgie.
l'admission directe des malades
dans le service adjoint, sans
qu'ils passent dans le service
de chirurgie, soit admis.

M. Bard propose de supprimer l'alinea prévoyant qu'un candidat sera nommé par le Corps médical et de remplacer ce texte par celui de la Société médicale.

M. Battelli est d'avis de supprimer l'article disant que les malades du service adjoint devront passer au préalable par le service chirurgical.

Mme. Bard et Humbert s'opposent à cette manière de voir.

Cette question fait l'objet d'une discussion vive. La majorité se range à l'avis de M. Bard.

On décide d'envoyer une députation au Conseil d'Etat pour lui faire savoir que la Faculté maintient ses propositions au sujet du Règlement, en ce qui concerne le service adjoint.

M. Humbert demande si l'on a vérifié les cahiers des charges des Professeurs: M. Cristiani répond par la négative. M. Humbert demande qu'on établisse un statut et M. Bard propose une rédaction

de laques cahier des charges et d'espérer si les modifications éventuelles doivent être ou non acceptées par la Faculté.

La séance est levée
à 7 heures.

De Dejeune
Le secrétaire

Séance du 5 Février 1918 à l'Université sous la présidence de M. D. Espine, remplacé par le doyen, à 5 h. p.m.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes (Date des examens de la Faculté, Hôtes, Bourses, etc.)
2. Prix de la Faculté
3. Médecine des accidents
4. Propositions : Annulées

M. p. M. D. Espine, Bard, Weber, Meyer, Oltraucare, Kummer, Mejerand, Humbert, Batelli, Gouffier et de Seigneux.

Le P.V. de la dernière séance est lu et adopté après une rectification de M. Bard.

Date des examens Après discussion, il est décidé sur la proposition envoyée par le doyen qu'une session du 1^{er} et du 2^e Doctorat aura lieu du 1^{er} Mars. Sur la proposition de M. Bard on décide en outre que ne pouvant être admis à passer le second Doctorat que ceux qui auront passé le 1^{er} à un autre semestre.

Sur la proposition de Mm. Weber et Batelli on fixe la date du Baccalauréat à six semaines

médicales à la date des examens fédéraux, soit au commencement du semestre d'été.

La date de l'examen oral ~~pour~~ l'examen écrit de l'examen professionnel (section de M. Gueset) est fixée au Vendredi 8 et au Samedi 9 Février.

M. Kummer est nommé rapporteur Prix de la Faculté pour le prix de la Faculté. Lesi Gury, tout adjoints comme membres. Le jury Mm. de Seigneux et Mejerand.

M. Bard rappelle que pour les Thèses des thèses ou copie des imprimés des thèses, certificat de paiement de la ~~par les candidats au Doctorat~~ thèse, il s'agit de fait qu'une série de thèses, soit une soixante environ ont été payées régulièrement par des candidats qui sont partis et que ces thèses n'ont jamais été livrées à l'Université par les imprimés. Il y a là une ~~grave~~ irrégularité à réprimer. Cette question est renvoyée au doyen.

On décide en terminant que Programme des le projet du programme local des cours des cours sera renvoyé à tous les Professeurs et qu'il sera remis à l'ordre du jour comme premier prochain

Séance levée à 6 1/2 h.
Le secrétaire de Seigneux

Séance du Samedi 2 Mars 1914
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr. Christiani Dawson.

ORDRE DU JOUR :

1. - Affaires courantes (stage, comptes de la
Faculté, lettres de MM. Askanazy et Pagnat,
agrandissement de la Faculté, etc.)

2. - Médecine des accidents

3. - Programme-horaire et plan des cours

4. - Propositions individuelles

M. p. MM. Christiani, Askanazy, Mejerand,
Mayer, Vengrepat, Humbert, Bard, Künzle,
R. Weber, G. Weber, Ottomani, Batelli,
Otero, Wikki et de Paignep.

Le P. V. de la dernière séance est
lu et adopté.

1. M. Christiani souhaite la bienvenue
aux deux nouveaux professeurs
M. Otero et M. Wikki.

D'accord avec le Département il
a été fixé que c'était la date de la
loi qui fixait l'entrée en vigueur
de l'application du nouveau
règlement pour les Privat. Donc
le nombre de ceux-ci a ainsi
considérablement diminué.

Les comptes de la Fac. de Méd.
bondent par un bon d'environ fr.
10000 sur la proposition de M. P. Pidet
il est décidé de prendre en réemploi de
cette somme les Oblig. 3 1/2 % Ville de Genève
valant environ fr. 400 actuellement.

M. Prevost a envoyé son rapport sur
la Bibliothèque et demande à être
nommé des délégués des Professeurs.

Une commission composée de MM.
Humbert, Pagnat, Vengrepat et de Paignep
est nommée pour étudier la question
d'une finance spéciale pour les
stages aux différents polycliniques.

M. Pagnat dit qu'il n'arrive pas
à remplir son triple programme
dans le courant d'un semestre.
Il demande à la Faculté s'il
doit continuer son cours au
second semestre ou le reprendre
dépens le commencement, mais
jamais pouvoir le finir.

M. Christiani répond qu'il ne peut
pas y avoir un cycle complet
dans un cours de Polyclinique.
À la Polyclinique il ne s'agit
que d'une présentation de malades
et le professeur est libre de faire
ce qu'il veut.

M. Humbert fait rapport que la
situation de M. Pagnat est exceptionnelle
parce qu'il est en même temps professeur
de Clinique et de Polyclinique, et
qu'il ne double pas seulement une
clinique comme pour les autres
polycliniques.

M. Christiani répète que M. Pagnat
peut disposer son enseignement comme

agrandissement de
la Faculté de
médecine.

il l'entend.

M. Cristiani rappelle que nous
avons décidé l'agrandissement de
la Fac. de médecine en trois
étapes, dont la première est constituée
par la construction de l'Institut
de médecine légale et de la Clin.
ophtalmologique, cette dernière
étant du report de l'Hôp. cant.

La seconde étape concerne les
bâtiments nécessaires à l'Anatomie,
l'Histologie et la Physiologie.

M. Balili a déjà donné tous
les desiderata, M. J. A. Weber a
été prévenu et M. Blumenthal ne
répond rien à des demandes
réitérées. Avec un bâtiment à
trois étages on pourrait contenter
tout le monde. Il est à espérer
que l'on pourra achever
la chose en cours du
semestre prochain.

Quant à la troisième et
dernière étape il est possible que
la question de l'école dentaire
fasse avancer celle des
Polychimiques.

3. Médecine des
accidents

3. M. Veyrasat expose les difficultés
d'un enseignement pratique de la
médecine des accidents du travail
à la Polychimique, vu qu'il n'y a
pas de lits. Il demande à être déchargé

de cet enseignement pour le semestre
prochain.

Sur la proposition de M. Cristiani
on décide de demander à M.
Kummer de bien vouloir s'en
charger. M. Kummer veut bien accepter
en attendant une solution
définitive.

Le programme théorique est
distribué à tout le monde. Programme théorique.

Sur les ~~matériaux~~ de M.
M. Bard et Kummer on décide
de reporter au 1^{er} semestre
les Cliniques médicales et
chirurgicales inscrites au p^{re}.

M. Balili fera aussi quelques
modifications.

M. Adkany accepte que son
cours d'anatomie pathologique
spéciale comportera dorénavant
2 sem. avec 3 h. de cours par
semaine, les mardi, jeudi et
vendredi à 8 h. aux 6^{es} et 7^{es}
semestres.

La séance est levée
à 7 h.

Le secrétaire

J. Seipman

Séance du ~~lundi~~ 11 mars 1918
à l'Université sous la présidence
de M. H. Christiani Jager à
5 h. p. m.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Dernière mise au point du programme horaire
3. Agrandissement de la Faculté de Médecine
4. Propositions individuelles.

M. présente M. Christiani, Bard, Mejerand,
Askamery, Pignat, Wikki, Mayor,
Humbert, Veyraspat, J. L. Weber,
Babelli, Gourfuri, Künner, Oberer
et le Peigneur.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Christiani dit qu'il a reçu
surtout la Faculté aux obèques
du Prof. L. Revilliod et qu'il y a
exprimé au nom de la Faculté
les regrets qu'elle éprouve pour
la perte d'un de ses membres
fondateurs. La Faculté se lève
en signe de deuil.

Méfiez-vous accidents
du travail.

Le Département est d'avis
pour que M. Künner donne le
séminaire prochain le cours sur
la médecine des accidents du
travail.

M. Veyraspat insiste sur le fait
qu'il ne s'agit que provisoirement

à donner ce cours, la suffisance
des moyens d'enseignement qui
sont mis à sa disposition. Lorsque
le service de médecine des
accidents du travail sera
établi, il réserve tous ses droits
pour reprendre cet enseignement
dont il a été régulièrement
chargé.

Le Programme est finalement Programme local
adopté sans vote après
quelques objections
suivies d'une discussion à laquelle
prennent part M. Mejerand, Bard,
Humbert, Gourfuri, Pignat, Askamery,
Babelli, Mayor et le Peigneur.

M. Humbert rapporte sur Finances pour la
la demande des Polichinimes stagiaires
d'établir une finance spéciale
pour les stagiaires de Polichinime.
Il estime qu'il y aurait bien
la demande fr. 15 par étudiant
et par semestre et que les
stagiaires devraient être affiliés aux
Laboratoires. Ses conclusions de
ce rapport sont adoptées sans
discussion et M. Christiani les
transmettra au Département.

Les Polichinimes sont chargés d'agrandissement de
de faire une étude spéciale de la Faculté de Médecine.
pour faire entrer les Polichinimes
dans le plan d'agrandissement

de la Faculté de Médecine
La séance est levée à 6 1/4.
Dejeu
Secrétaire

Séance du Mercredi 15 Mai 1918
à l'Université sous la présidence
de Mr. Christiani Doyen.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Election du Doyen et du Secrétaire
3. Demande de M. Egger d'être admis comme
Privat-docent
4. Rattachement de l'Ecole dentaire
5. Prix de la Faculté (Rapport de la Commission)
6. Propositions individuelles

M. P. Mrs. Christiani, Band, J. A. Weber,
Humbert, Witzki, Goussier, Krumm, D'Espine
Batelli, Blumauer, Askanazy et Je
Lejeune. Présents: Mrs. Mejerand
et R. Weber.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen a reçu deux lettres extraordinaires.
Demandes collectives pour des pour le second
supérieurs extraordinaires du doctorat
1^{er} et du 2^{em} doctorat à la fin
du semestre. Cette demande est
acceptée pour le second,
mais pas pour le premier
et les examens auront lieu
à partir du 15 Juin.

On agit des thèses la Impression des
Faculté de Berne a remis thèses.
à signer l'impagination des

des 2 j'arrachais un Pa
disette de papier et les frais
d'impression. Tu es qui
nous concerne cette question
est renvoyé à une autre
fois.

Stage de Politiques M. Hamlet lit son rapport sur
le stage de Politiques. Il
précise l'institution d'un
stage facultatif, assimilé aux
travaux pratiques et fait le
~~rapport~~ serait fin. n. pro. 15.

[illegible]

~~M^r. Veyrasat at the~~ ^{on replacement of} ~~over Mr. Veyrasat~~

Exposition sur

Reuben

Pour l'élection du doyen
et du secrétaire M^{rs}. Brisson
et M^r. de Dargen et M^r. de
Beignem secrétaire. M^{rs}. Humbert
et B. obliquant chacun
une voix comme doyen.

Candide. Eger ~~avec~~ M. Eger a demandé de donner
 Privat Docent. un cours de Privat Docent. Il
 demande à être admis d'après
 le nouveau règlement. Il envoie
 son curriculum vitae et une
 liste de ses travaux (68)

Mr. Waller a permis Mr. Christiani
de ~~con~~signer à la Famille
qu'il ~~con~~signerait ~~absolument~~

la façon de penser de Mr.
Eggs au point de vue dentologique.
Mr. Threlkelt est le meilleur avis.

Pour la proposition de M. Baut
il est ainsi d'avis au Sec
bureau d'Etat pour lui demander
s'il est d'avis avec la Fa
pour tenir compte, sans les
conditions au titre de Privat.
Dont, des questions de Scintologie.

W. Beckmann. Dit qu'il a fait
partie de la Commission pour
qui a rapporté sur la thèse
de Dardot par W. Egger et
qu'elle est d'une certaine
valeur. Il est désireux de
nommer une commission pour
rapporter sur la candidature
de W. Egger après la réponse
du Conseil d'Etat à notre
demande.

Une commission pour recevoir Révision des
les examens de Doctorat et examens du doctor.
copie de M. H. H., Otkraman
et Goussier.

Alors. Pour demander l'avis pour le propi-
officiers de la Faculté au uisite.
sujet d'un cours facultatif
de propi-entique fait par
son Chef de Clinique au 5^e
semestre.

Mr. Batelli y house 5c Luis

grands inconvénients, parce qu'à la fin du 1^{er} semestre il y a les examens du 1^{er} propé. et que si les étudiants sont en Chine ils négligent la préparation de leurs examens.

W. Bart trouve que la somme des avantages est plus grande que celle des inconvénients et qu'il faudrait faire un essai. L'élève qui voit les malades comprend beaucoup mieux l'Anatomie et la Physiologie.

Le Fanthi ^{estime qu'elle} est ~~de~~ ^{deux}
pas si je propose sur cette question.
de ~~la~~ ^{la} ~~part~~ ^{part} étant libre de
faire ~~ce~~ ^{comme} qu'il l'entend. sur
cette ~~matière~~.

Deuxième leçon à 6 1/2
Le soir.

DeSijne

Séance du 21 Juin 1918
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof D. Bristow, Secré.

Membres présents. M^{rs}. Cushman, Mayor,
Piquat, Witkin, Humbert, Stern, Kimmner,
Veygrafat, Batelli, Straumane,
Gourteu, D'Espine, Bang et
de Beignin.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Cristiani communique une demande de M^r
Demande d'admission comme
privat-docent d'Ophtalmologie de
mon fils, qui a-t-il appris
de la demande envoie son
Curriculum Vitae.

M^r Kanner. vota contre la
constitution d'une commission
pour l'examen des brevets,
pense que ces commissions n'avaient
rien fait pour la confiance des
brevets.

M. Vergassot et Mayor jurent
la nomination d'une commission.
Cette manière de voir est
appuyée par M. Batelli et
votée par 5 voix contre 3 et
2 abstentions.

Mrs. Mayor, Batelli et Veyrassat
sont honnêtes membres de cette
commission.

M^r. Cristiani communique ensuite
que le projet de rattachement
de l'École fédérale à la
Faculté de médecine a été
accepté en principe par le
Conseil d'Etat.

Impression des thèses.

Les Facultés de médecine
suisses se sont inquiétées de la
décision de la Faculté de
Médecine de supprimer l'impression
des thèses pendant la guerre.
Ceci pourrait attirer les étudiants
à Berne au détriment des
autres Facultés, les représentants
des autres Universités se sont
réunis à Lausanne et proposent
ou bien l'impression non
pas de la totalité de la
thèse, mais seulement les con-
clusions, ou bien la suppression
complète de l'impression de la
thèse comme cela a été proposé
à Berne.

M^r. de Meijer est d'avis
qu'il y aurait lieu de supprimer
complètement l'obligation
de présenter une thèse pour le
doctarat, étant donné la valeur
plus que restreinte des thèses
qui nous sont généralement pré-
sentées.

M^r. Veyrassat est du même avis.

M^r. Batelli estime qu'une réforme
s'impose ici et qu'il faut l'étudier.

M^r. Altremann pense que l'on ne
peut pas exiger des étudiants de
nous présenter des thèses, comme
nous présentons les thèses, comme
présent le faire nos assistants.
Quelqu'un qui se destine à la
pratique journalistique n'a pas
besoin de thèses. M^r. Altremann
demande que l'on ne touche
pas actuellement cette question.

Pour le moment il pense que
nous ferions autoriser les étudiants
à ne pas faire imprimer leurs
thèses avant la fin de la guerre.

M^r. Baur est de cet avis.

M^r. D'Espine n'accepte absolument
pas la façon de voir des
orateurs précédents à cause des
traditions de la Faculté.

La proposition Altremann
est votée par 7 voix contre
3. Quant à l'ordre de la
question des thèses elle sera
mise à l'ordre du jour de la
prochaine séance.

M^r. Batelli rapporte au nom
de la Commission au sujet de
la demande de M^r. Egger d'être
admis comme Privat Dozent.

Les reproches que la Commission
a entendus formuler contre M^r.

Esja sont les suivants:

Mr. Egger s'est toujours livré
à des réclames tapageuses
et charlatanesques; à l'occasion
du procès Kasimir il aurait
fait un rapport que Mr. le
Prof. Weber "qualifié de peu
sérieux; il s'est ^{certainement} servi du titre
de Docteur avant d'avoir
obtenu ce grade; enfin il
se serait servi de procédés
peu respectueux vis à vis de
ses Collègues. Quant aux motifs
qui ont engagé Mr. Dejerine
à rompre avec lui, la commis-
sion n'a pas pu obtenir
de renseignements précis.

Mr. Bard pense qu'il s'agit
tout simplement de savoir si les
faits établis suffisent pour
ne pas renvoyer Mr. Byer
en qualité de Privat. Docent.
Pour lui les 3 premiers chefs
sont absolument suffisants.

No. Vezrasat pense que le
prix de s'ice fait appeler
docteur avant de l'être n'est
pas suffisant. Une quantité
de médecins fédéraux font de
même sans qu'il vienne à l'idée
de personne de la leur
reprocher.

M. Bard insiste sur le fait que
M. Eger n'a pas été donné comme
Docteur, alors qu'il ne l'était pas,
sur les réclames de journaux,
sur ses en-têtes de lettres,
ses cartes de visite et sur la
plaque de la porte.

M^r. Mayor trouve aussi cette manière de faire inadmissible pour quelqu'un qui veut être membre de la Faculté.

M. Crutiaux lit le règlement
d'admission à l'examen de
Privat Doct. Celui-ci ne parle
que de titres scientifiques et
hospitaliers et ne s'occupe pas
de questions de déontologie. Le
Préfet du département a
répondu qu'il ne voyait pas d'incon-
venient à ce que la Faculté
s'occupe de questions déontologiques
et qu'on lui fasse un rapport
à ce sujet. Il entendrait alors
le candidat.

M. Bard insiste encore sur le fait qu'il résulte de l'enquête de la Commission des motifs suffisants pour ne pas admettre M. Eysa à l'examen de Privat-Docteur : la réclamation rapaceuse et le fait d'avoir porté le titre de Docteur avant de l'être.

Pour 8 voix contre 4 la Faculté
décide que ces motifs ne sont
pas suffisants.

M. Veyrassat trouve que l'on
a mal voté et qu'il faut
faire une enquête plus appen-
fondie. La proposition ne
réunit que 2 voix.

M. Bardy étant donné le
vote qui vient d'avoir lieu
se retire formellement pour
faire partie de toute commission
à venir chargée d'examiner
les titres des Privat-Docents.

La Commission pour
examiner les titres de M.
Geyer est constituée par
Mm. Badier, Humbert et
Gourfain.

Reforme du Doctorat Pour la réforme du Doctorat
le rapporteur propose l'examen
obligatoire de l'ophtalmologie
et de la dermatologie. M.
Pugnat a exist au Doyen
pour demander la même
chose. Sur l'heure l'ordre du
question est renvoyé à la
prochaine séance.

Séance levée à 7 h.
D. R. Desjournes secr.

Séance du Vendredi 15 Novembre
à 5 heures à l'Université sous
la présidence de M. H. Cristiani, Doyen.

ORDRE DU JOUR:

1. Affaires courantes
2. Demande de M. le Dr. Long
3. Concours du Prix de la Faculté
4. Demande de M. le Dr. Demole d'être admis
en qualité de Privat-docent et lettre
de M. le Dr. Weber à ce sujet
5. Rapport de la Commission chargée d'exa-
miner la demande de M. le Dr. Gourfain d'être
admis en qualité de Privat-docent
6. Lettre de M. le Prof. Pagnat demandant une
augmentation du nombre d'heures dédiées
à son enseignement
7. Lettre du Département de l'Instruction
publique concernant la construction des
Polycliniques
8. Rapport de la Commission chargée d'étudier
les modifications à apporter aux examens
de doctorat
9. Propositions individuelles

Membres présents: M. Cristiani,
Bardy, J. Weber, Majumdar, Wik,
Gourfain, Steen, D. Espine, Humbert,
Meyers, Badier, R. Weber et
Desjournes.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

M. Cristiani annonce que
M. le D. Bardy a donné sa
description de ^{président de} la Commission
des examens figurant de
médecine et que M. le D.
Badier assurera l'interim.

A ce propos M. Humbert
demande s'il ne serait pas
possible que la Fac. soit
représentée ~~par~~ sans

le Bureau, soit par le Président,
soit par le Vice-président.

M. Crishiani est tout à
fait d'accord avec cette
idée et écrit à ce sujet
à M. Barrière.

Rattachement de
l'École dentaire

Le rattachement de l'École
dentaire à la Faculté de
Médecine a été voté par
le Grand Conseil.

Demande du Dr Bepf

Le Dr Bepf demande à
faire son cours de Privat.
Docent à son domicile,
demande qui est refusée,
d'accord avec ce qui a
toujours été fait précédemment.

Politiques et

Assurances obligat.

M. Zanger, Professeur à
l'Université de Zurich a
écrit à M. Mayor pour lui
demander son avis sur la
situation créée aux Politi-
ques par le fait de ~~la~~
~~la~~ l'assurance obligat.

M. Humbert dit qu'à
Bâle il n'y a plus de
malades du tout. Il en sera
certainement de même à
Genève. Il faut prévoir cette
éventualité et discuter la
chose avec les Facultés des
autres Universités.

M. Crishiani annonce que

pour l'impression des Thèses le
Conseil d'Etat a refusé de
changer quoique ce soit au
Royaume.

Quant aux étapes de la
Politique il n'a pas encore
reçu de réponse à ce sujet.

M. Mayor a proposé à
la Bourse de la Faculté fr.
9400 d'arriver.

M. Long a écrit au Doyen Proposition de
pour lui proposer la création d'une collection
à la Faculté de Médecine d'une collection
d'une collection de photographies, de photogr., de
de coupes et de pièces pour coupes etc.)
l'enseignement, devr. servir
à un cours de démonstrations
pratiques non obligatoire. Dans
le cas où la proposition
serait acceptée il recueillerait
à la Faculté sa propre
collection.

M. Weber appuie très
vivement cette proposition.
L'enseignement de M. Long
sera très utile aux étudiants.
M. D'Espine est du m. avis.
et pense que cette collection
devrait être placée à l'École
de Médecine.

M. Bard ajoute que d'après
les entretiens qu'il a eus à ce

sujet avec M. Long, l'idée de celui-ci ce serait qu'il lui soit annexé à cette collection une chaire extraordinaire.

M. Humbert dit que c'est sans ce sens que lui a confié M. Long.

Sur la proposition de MM. Baul, Humbert et Batelli en finit à l'unanimité de fonder la création d'une chaire extraordinaire de neurologie hébraïque, de physiologie et de pathologie du système nerveux, de façon à éviter toute distraction de travail au service clinique.

M. Weber ^{est} chargé de présenter un rapport à ce sujet.

Prix de la Faculté

M. Devile a envoyé une mémoire pour le prix de la Faculté, intitulé "Géométrie papillaire primitive de la Pleure".

M. Majerand est nommé membre de la Commission qui sera complétée au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux mémoires.

Demande Devile
comme Privat. Dorent

être admis comme Privat. Dorent.
Il a envoyé la liste de ses travaux et son Curriculum Vitae. M. Weber a écrit à l'appui de cette demande.

La Commission est composée de MM. Weber, D'Espine et Batelli.

M. Humbert lit le rapport Rapp. Humbert de la Commission (Humbert, ses travaux Batelli et Veyrasat) chargé de M. Goussier. D'examiner les travaux de M. Goussier, les conclusions en sont adoptées à l'unanimité!

A propos du cas Eyger, M. Batelli dit qu'il n'a pas examiné les travaux de celui-ci. Ceci aurait été un travail inutile. M. Eyger a en effet écrit cinq journaux une lettre ouverte sur la grippe, ce qui constitue un fait nouveau, l'empêchant de briser le titre de Privat-Dorent. La Faculté unanime est de cet avis.

M. Puyat a écrit au Doyen Demande Puyat pour réclamer une augmentation d'appointement. us-trien du nombre de ses heures heures de cours. de cours, Demande par une pétition d'un certain nombre de ses étudiants. En commençant son enseignement M. Puyat

Reunion du Mercredi 18 Decembre
a 5 heures sous la
presidence de M. le Prof. Dr.
Christiani, Docteur, a l'Universite.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes.
2. Propositions concernant les questions à poser
à M. Dr Gourfain pour son cours d'aprem.
de Privat-docent.
3. Désignation de deux membres de la Commission
de l'Ecole dentaire.
4. Rapport sur la demande du Dr Desole d'être
admis en qualité de Privat-docent.
5. Prix de la Faculté.
6. Rapport des Professeurs des Polycliniques
fixant leurs exigences spéciales au sujet
de la construction des polycliniques.
7. Demande de M. le professeur Pagnat.
8. Propositions individuelles.

M. p. MM. Christiani, Barz, J. Weber,
Wicki, Mejerant, Veyrassat, Mayor,
D. Espine, Humbert, Gourfain,
Kummen, Pagnat, P. Telli et
Dr Hejman.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Christiani a reçu une
reponse du Dr Carrière disant
que la Fac. de Med. de Lausanne
est la seule qui soit représentée
dans la Commission fédérale des examens.

de Mejerant. Aucune des autres ne
l'est. Il transmettra la demande
de M. Christiani au Département
de l'Interieur.

Le Département accepte le Stage des Polycliniques.
créer des stages pour les diverses
Polycliniques, à raison de fr. 15
par mois. Ce stage sera
versé sous la liste des finances
de laboratoire. Il sera considéré
comme un travail pratique.

Les trois questions proposées Questions pour la
pour la leçon publique de leçon de M. Gourfain
M. Gourfain, candidat au
titre de Privat-Docent sont :

1. Des troubles visuels dans
les Arteries du corps pituitaire
(Hémicélogie et Anatomie pathologique)
2. De l'Ophtalmie sympathique.
3. Les traumatismes perforants
de l'oeil globe oculaire.

Cette dernière question
est tirée au sort par M. le
Gourfain et la séance de la
Faculté où elle sera la leçon
fixée au Vendredi 21 Dec.
à l'Ecole de Médecine.

Sur la proposition de M. le
M. Barz ou J. de D'arche de Mejerant
de la nomination à la Cour de
la Cour de l'Ecole dentaire l'Ecole dentaire,
les membres de la Faculté

faisant déjà partie de cette
concession. Il propose de nommer
le doyen ou le secrétaire et
un des professeurs de chirurgie.

Mr. Christiani obliet & vout

4. Kummer 18. 8.

Verfasst, 7,

de Bejany, 3,

Barbieri 1

Mr. Cressiani et Kummer sont
deux hommes merveilleux et la
commission de St Eusebe fante.

Candidature de M. Humbert tir le rapport
M. Demola sur de la Commission (R. Walter,
titre de Privat-Docent. Babeli, et Humbert) sur la
candidature de W. le Dr Demola
au titre de privat-docent.
rapport
par M. et un préavis favorable
à cette candidature.

M. Bard fait observer que
les Privat-docents devraient être
nommés pour une branche
déterminée. On décide pour
la ~~psychiatrie~~ de la spécialité.
On ~~leur~~ décide de lui donner
le titre de Neuro-pathologist qui
comprend la Psychiatrie.

No. 3 Epine Demande que son
mes bracte ~~pas~~ ^{soit} ~~aujourd'hui~~ ^{soit} cette
question qui devrait être renvoyée
à une commission. Le titre définitif
sera adopté à la prochaine séance.

M. Devol est admis à l'inscrite. Prière la Tac.
à subir les dépenses de Privet-Douet.

Pour le premier la Faculté va
donner à son nouveau maître
M. Pascalis. C'est un travail
de M. de l'histologie fait dans le
laboratoire d'histologie et d'embryologie.
M. J. Weber est nommé second maître
de la Commission.

Mr. Veyrasat rappelle que la Polyclinique.
17 Mars ~~marais~~ 1916 la Fac. de
Médecine a décidé de ratifier
à l'unanimité la décision du
Conseil d'Etat de partager le
service de chirurgie entre deux professeurs de
chirurgie, ^{une part de chirurgie} ~~la division de tous~~ ^{la division de tous} le service étant
d'Etat a été depuis modifiée
à la suite de circonstances
où l'intérêt de la Faculté
était absent. Mr. Veyrasat ne fera
partie de la nouvelle polyclinique
qui si on lui donne la possibilité
de pratiquer la chirurgie et de
développer son enseignement,
Il demandera pour une quinzaine
de lits. Si cette proposition était
adoptée, il n'y aurait pas la nécessité
de créer une dépense
semblable à la l'Etat.

Mr. Cushman fait observer que
précisément l'Etat demande aux
Professeurs leurs opinions personnelles

M^r. Veyrasat a qu'à faire un
plan qui sera soumis au Département
des Travaux publics.

M^r. Veyrasat demande que la
question de principe soit résolue
au préalable.

M^r. Künzler fait observer que
la Fac. de Médecine, comme vient de
le rappeler M^r. Veyrasat, a soumis au
Conseil d'Etat qui l'a adopté un projet
de service clinique à rattacher à la chaire
de Médecine opératoire. M^r. Veyrasat prof. de Med.
opér., n'ayant pas été appelé à la direction
de ce service, créé en dépendance de la Clin. chirurgicale,
il ne peut qu'approuver sa demande
d'avoir de la Policl. à construire, au plus

grand nombre de lits
à sa disposition, le
nombre de ces lits
restant à déterminer.

M^r. Puyat dit qu'en ce qui la
concerne personnellement il n'a
aucune raison d'être dans la
nouvelle Polyclinique.

Une leçon de
cours de M^r. Puyat. cours à d'autres lieux et qu'on
lui accorde une demi leçon. On
décide que M^r. Puyat donnera
4 leçons pendant le semestre obligatoire
les lundis et mercredis de 5 à 7 au
premier semestre.

M^r. Meisner signale le fait qu'il
voudrait donner un cours le samedi
à 9 heures et que précisément M^r.
Beckner a jugé bon de mettre son
cours de Médecine opératoire à ce moment.

Il demande de plus 1 heure spéciale
pour la Biologie.

Le Programme et l'horaire des
cours sera adopté au prochain jour
de la prochaine séance.

M^r. Veyrasat demande que les
convocations pour les séances soient
envoyées un peu plus tôt et que
l'on fasse une rotation pour le
choix des jours entre le mardi,
le mercredi et le vendredi. Il demande
également que dans la composition
de l'ordre des jour on place
les objets importants au commencement
ou du moins tout de suite après
les affaires courantes.

M^r. Hubert demande aux Professeurs
d'envoyer leurs desiderata individuels
à la Commission pour la revision
du Statut.

Travaux lue à 7h.

signé Lejeune
Lejeune

Exceptionnellement on pourrait accorder ce droit à l'ancien privat. devenu agent enseignant

jusqu'ici une branche spéciale
d'enseignement.

M. Veyraffat n'est pas de cet
avis. Le nouveau titre devrait
être uniquement accordé aux
nouveaux privat-doeurs, de façon
à éviter tout espèce de favoritisme.

M. Dard dit qu'il ne tient pas
à la seconde partie de sa propo-
sition. Du reste, sans son idée,
les anciens priv.-doeurs n'auraient
aucunement la faculté de
demander le nouveau titre.
Ce serait la Faculté qui pourrait
l'offrir sans son propre intérêt.

On désire donc ^{qu'il y ait à l'avenir} ~~deux~~
deux catégories de privat-doeurs:
celles de l'ancien régime et
celles du nouveau, ces derniers
ayant seuls le droit d'ajouter
à leur titre la désignation
de la spécialité pour laquelle
ils ont été reçus.

M. Dard propose en outre
de consacrer ^{une section spéciale} ~~un~~
~~à la fin de la séance~~ ^{à la fin de la séance} ~~pour~~
pour faire passer à
la fois les épreuves de tous
les candidats au titre de
Privat-doeur. Pendant la durée
de cette session les cours seraient
supprimés, de façon à permettre
aux étudiants d'assister à ces

épreuves et qu'elles aient aussi
un caractère plus officiel.

M. Brath demande à savoir si on
les épreuves comme Privat-doeur M. Brath pour
D. Et. rhin. laryngologie. La Commission l'exp. de Privat-D.
pour examiner les titres est composée
de MM. Pignat, Mayor et Veyraffat.

M. Brithani lit une lettre du ^{Examen de} Privat-doeur.
Départ. approuvant la façon de
voir de la Faculté qui a l'avenir
la leçon imposée au candidat
au titre de Privat-doeur serait
une véritable leçon et non pas
une simple lecture, comme l'avait
fait M^{me} Gourfain, lors de cette
épreuve.

M. Dard fait observer qu'il ne
faut aucune peur que la leçon
due par M^{me} Gourfain puisse servir
à un moment donné de précédent
et qu'on puisse l'invoquer pour
faire un recours au Conseil
d'Etat. Il faut donc à ce sujet
non pas une décision de Département
seulement, mais une décision du
Conseil d'Etat et que celui-ci
à tout en admettant exceptionnellement
la validité de ~~la~~ ^{la} leçon
due par M^{me} Gourfain,
s'engage à ne jamais considérer
cette ^{leçon} ~~leçon~~ comme un précédent et
déclare ne jamais vouloir accepter

Épreuves de
privat-doeur

aucun recours, se basant sur le fait exceptionnel de ^{l'urgence} la ~~la~~ ^{de} ~~la~~ ^{du} Goussier.
 La Fac. sur la proposition de M. Bard, chargé d'inscrire au Conseil d'Etat, pour lui ~~de~~ dire que la Faculté tient à ce que l'expérience d'une expérience orale et une lui soit strictement maintenue et pour lui demander s'il estime dans ces conditions, pourrai accepter la candidate proposée, sous la réserve expresse que cette expérience ne pourra jamais et en aucun cas servir de précédent à un recours d'un candidat qui demanderait à être mis au bénéfice de la même facilité. -

Blanc extrême. M. Dr. Weber a envoyé son rapport sur la création d'une chaire extraordinaire de Pathol. du syst. nerveux. Le rapport était une prière favorable.
 M. Crubiani ^{dit une lettre de} M. Long avant que s'il était chargé de cet enseignement, il fait son à la Faculté la collection de coupes et préparations et photographies.
 La Faculté prend acte

à l'unanimité sauf une abstention (M. Veyrasat)

de ce jour et de la de donner à cette chaire extraordinaire, le nom de la chaire de neuropathologie. Elle propose en outre au Conseil d'Etat de faire un appel en faveur de M. Long, et de ne pas ouvrir d'inscription.
 M. Veyrasat prie la Faculté de prendre note que jusqu'à présent il s'oppose à la création de toute nouvelle chaire extraordinaire, n'étant pas d'accord sur la façon dont on vient de créer cette nouvelle chaire.

Le vote du M. Humbert lit le rapport de la Commission (M. Humbert, Goussier et Blum) chargée d'étudier les modifications à apporter aux examens de Docteur. Il est décidé que sur les 6 branches ^{supplémentaires} les candidats ^{pour être admis il faut avoir} une moyenne plus de $3\frac{1}{2}$ plus ^{de} branches tirées au sort.
 une moyenne de $3\frac{1}{2}$ pour les branches principales.

Séance du 6 Février 1919
à l'Université sous la
présidence de M. le Prof. Dr.
Guthmann, Doyen.

Le P.V. de la dernière séance est
lu et adopté.

M. présents: MM. Guthmann, Veyrassat,
Wicki, Oltraume, Puyat, Bant,
Gourfelin, Humbert, Mayer, D'Espine
et de Seignemur.

Le Doyen a reçu une lettre
du Prof. D'Espine, demandant
de conserver les heures et les
jours habituels pour les séances.
Le Doyen rappelle les raisons de
la modification actuelle.

Le Doyen annonce que la
question des finances pour les
stages des Oblisèques est en règle;
ces stages étant assimilés à des
travaux de laboratoire, il faudra
que les étudiants se fassent
faire des carnets à souche.

Le Doyen a reçu une lettre
de remerciement de l'Université
de Paris au sujet de l'anniversaire
Galli. On nous prie de se hâter
pour que nous puissions éventuellement
envoyer un délégué à la solennité.

Pour le prie Bist M. Bant
est d'avis de dire à la présidence

si une quelle somme est actuelle-
ment disponible et combien nous
pouvons poser de questions. On
reportera la publication des questions
au semestre suivant. Il faudra
avoir le texte exact du Testament et
les clauses que nous pourrions
éventuellement modifier.

Le programme horaire est
mis en circulation, avec les
modifications faites à la dernière
séance, pour qu'il soit signé par
les intéressés.

M. Bant, à propos de la question
de la gratuité des cours pour
les assistants, est d'avis que si
les assistants ~~ne~~ doivent être libres
de suivre tous les cours sans
s'y inscrire, on ne devrait compter
pour la scolarité que les cours
pour lesquels ils sont régulièrement
inscrits, aux mêmes conditions
que les autres étudiants.

Le Doyen est chargé d'examiner
s'il serait possible de modifier
de cette façon les droits des
assistants à la gratuité des
cours.

M. Puyat rapporte au
nom de la commission sur
la candidature de M. Brath
au titre de Privat. Docteur. Le

l'apport concernant par la
négative est adopté à l'unanimité.

Le Doyen s'est entretenu
avec le Président du Département
au sujet du cas de M. Goussier.
Il résulte de cet entretien que
ce n'est pas le conseil d'Etat,
mais le Département qui nomme
les Privat Docteurs. Le Président
a donc écrit une lettre recommandée
comme valable d'urgence
adressée par M. Goussier, mais
priant la Faculté d'avertir
à l'avance les candidats,
quel temps avant les épreuves,
que la leçon à faire doit
être orale et non lue.

Au vote il y a 5 voix d'accord,
3 abstentions et 1 contre.

Le Bureau, conformément
à l'avis de la Faculté, est
d'accord pour classer dans le
Programme les Privat Docteurs
en deux groupes : celui de l'ancien
et celui du nouveau régime.

Le Doyen parle de la
question du rapprochement des
différentes universités. Il a déjà
été fait une ébauche d'arrangement
dans ce sens pour les intérêts. Les
différents Facultés suisses ont

traité directement avec les personnes
étrangères. La France a fait
faire de son côté une enquête officielle
sur ce qui concerne la
Fac. de Médecine. En France
il y a des difficultés du côté
de la Bureaucratie. Ce qui
nous intéresse en Suisse, c'est
que les étudiants des petits pays
qui vont étudier en France,
puissent aussi venir chez nous et
que leurs trimestres leur soient
comptés. L'Amérique va envoyer
5000 étudiants en France et il
serait bon qu'ils puissent également
venir ici.

M. Baril a la conviction
absolue que l'on n'obtiendra
jamais des équivalences d'examens.
Pour lui il les considère comme
absurdes et votera toujours contre.
Il veut aussi équivalences de
scolarité ou les obtenir beaucoup
plus facilement. Ainsi nous pourrions
demander que l'équivalence de
scolarité accordée aux Français,
soit donnée à tous les étrangers
étudiant en France et que tout étudiant
français ou étranger ayant fait
la scolarité à Genève pourrait
la voir reconnue en France.
M. Humbert fait observer qu'il

L'assemblée ou vient de créer un
hôtel spécial pour les Américains
et qu'à Genève on avait eu la
même intention, mais que l'on
y a renoncé faute de local. Il
faudrait que le Bureau s'occupât
de la chose.

Revenant sur la question des
équivalences M. Baul dit qu'il
faudrait demander l'équivalence
de la scolarité de tous les
pays et l'^{équivalence des} ~~diplômes~~ ^{diplômes} ~~diplômes~~ ^{diplômes}
à quelques uns. Dans tous les
cas il ne faut pas présenter
les 2 choses au même temps et
ne commencer que par l'équival.
de la scolarité.

La question du doctorat
entraîne prologue un échange
de vues entre M. Cristiani et
Baul et la l'heure tardive est
renvoyée à une séance ultérieure.

Séance levée à 7h.
Le Secrétaire.

J. Schippen

Séance du 27 Février 1919
sous la présidence de M. le Prof.
D. Cristiani a. S. L. a. l'Université.

(Salle du Sénat)

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Épreuves de Privat-docent: Questions à poser
à M. Demole, pour être tirées au sort pour sa
leçon orale du 29 et.
3. Prix Bizot
4. Doctorat en médecine dentaire
5. Propositions individuelles

M. p. M. Cristiani, Gourfemi, Kissener,
Humbert, Pignat, Veyrassat, Witki,
Ittem, Baul, R. Weber, Mayor,
J. Weber, Straumann, Balke, de
Seigneup.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

La traduction du rapport sur Affluences et
des affluences est remise aux polichiniques.
Polichiniques auxquels M.
Cristiani remet un dossier
complémentaire pour étude.

Sur le sujet de la gratuité des cours
cours, la loi dit que les pour les assistants
assistants et préparateurs peuvent
suivre gratuitement les cours

1/ M. Baud pense que nous
pourrions très bien ne regarder
ces cours comme valables
que s'ils sont suivis au
semestre correspondant. Il
~~pense~~ est un peu d'avis que
les étudiants puissent s'inscrire
à tous les cours sans exception
gratuitement, mais qu'aucun
ne compterait pour la
scolarité obligatoire.

Mr. Cristiani circa fons
e sens au departement.

Pour ta façon orale de
rép. Demande tes trois questions
suivantes sont proposées:

1. Etaspiration des Vésicules.
2. Les troubles primitifs
dans les Vésicules.
3. Les troubles métaboliques
dans les tumeurs.

M^r. Duvola tire au sort
les souches pupillaires ds.
les vesanies et la pegou fixe
au La Paurgi par Mars a' 5 L.
a' 1 Ecole de Mejeen.

La seconde épouse de
mon grand-père aura bien le
vendredi 7 Mars à 5 h. à l'école
de médecine, conjointement
avec elle de son oncle.

Pour ce qui concerne le Proj. Birat, Mr. Cristiani après lecture du brouillon ne voit pas que l'on puisse modifier quelque chose à ses dispositions. Mr. Baug, qui l'a lu également, fait observer qu'il a été déjà interprété. Le Doyen est chargé de demander l'avis du Bureau du Sénat pour voir si l'on ne pourrait pas modifier le règlement actuel, en particulier si l'on ne pourrait pas supprimer la clause des 4 ans.

Le projet de Doctorat en Doctorat en
médecine générale est distribué: médecine générale.
Il est adopté à l'unanimité
après quelques modifications
aux différents articles.

Le ~~Departement~~ demande l'annulation de
a la Faculté son avis sur Mlle. Rapon et
une demande de Mlle. Rapon Buisson.
et Buisson, et qui demanderait
que l'état reprenne a sa
charge le service de Mlle.
Thérèse qu'ils ont été
autorisés a organiser a
la Polyclinique.

Mr. Maynor rappelle
l'historique de cette question.

M^r. Humbert dit que ce service est très utile à la Polyclinique. Il propose de ~~nommer~~ une Commission pour rapporter sur cette question.

M^r. Veyrasat fait observer que jadis il n'a envoyé des malades dans ce service. Or un service de cette nature est rattaché à la Polyclinique chirurgicale. 88% des malades sont en effet des malades de chirurgie. Il est opposé à ce que l'on officialise ce service, parce que ce service est une concurrence à la Polyclinique chirurgicale.

M^r. Humbert conteste les chiffres de M^r. Veyrasat.

M^r. Künzler, Veyrasat et Pugnat sont d'avis de développer les services déjà existants et non d'en créer de nouveaux.

M^r. Künzler dit qu'il y a un service de massage à l'hôpital réservé à tous les malades, mais le plus grand nombre sont, sans conteste, des malades chirurgicaux. Il trouve qu'il n'y a

pas à créer un nouveau service, on devrait donner à la Polyclinique un masseur professionnel.

M^r. Humbert, lui, est d'avis qu'il voudrait même voir un service indépendant de la Polyclinique chirurgicale.

La Commission Inter-Service par M^r. Humbert est constituée par M^r. Humbert, Mayor, Künzler et Pugnat et Veyrasat.

La séance est levée à 6 1/2.

De Beizumy
Secrétaire

Séance du Samedi 1^{er} Mars
sous la présidence de M^r le
Prof. Dr. Cushman, doyen, à
l'Ecole de Médecine à 5 1/4 L.
p. m.

LEÇON d'ÉPREUVE de Privat-docent
de M^{lle} Dr Demole sur le sujet suivant:
"Les phénomènes pupillaires dans
les vésanies"

Cette leçon d'épreuve est
jugée suffisante et M^r Demole
admis à la seconde épreuve.

Séance du Vendredi 7 Mars
à l'Ecole de Médecine à 5 L.
sous la présidence de M^r
Cushman, doyen. | deuxième

Épreuve de Privat-docent de M^{lle} Dr
Courfein et de M^{lle} Dr V. Demole.

Les cours de la Faculté seront suspendus
à partir de 5 heures.

Les exposés des travaux des candidats seront
envoyés à MM. les Professeurs, qui sont priés
de vouloir les apporter à la séance.

Les deux candidats recevront le
titre de Privat-docent
le secrétaire
Dr Courfein

Séance du Mercredi
2 Avril 1919 à 5 L. sous la
présidence de M^r Dr Courfein
secrétaire, en l'absence de
doyen, à l'Université.

ORDRE DU JOUR :

Lettre de M^{lle} prof. Wegelin, doyen de
la Faculté de Médecine de Berne à propos
d'une Commission de Médecins neutres
à envoyer en Allemagne.

M. p. M^r Humbert, Dr Trautman,
Dr Weber, R. Weber, Dr Espiner,
Majewsky, Askarowsky, Goursfein,
M^{lle} Stern, Dr Heijmann, Wilki.

Cette séance extraordinaire a été
motivée par la réception
d'une lettre adressée au doyen
et transmise, en l'absence de
ce dernier, au secrétaire, de
M^r le Prof. Wegelin, doyen de
la Faculté de Médecine de
Berne, concernant la
Faculté de Médecine de Genève
de prendre part à une
démarche collective à faire
auprès du Comité international
de la Croix Rouge à Genève
auprès des d^{rs} envoyés de
plus tôt possible une commission
mixte de médecins de l'Allemagne
et des pays neutres.

et pour enfin se rendre
compte de l'état
précaire de la population
et de la nécessité de son
ravitailllement en bref délai.

Après une discussion à
laquelle prennent part
Mm. Ottomane, Humbert,
R. Weber, D. Espine et de
Desjumez il est décidé de
transmettre à M. Gachin
l'ordre du jour suivant:

« La Faculté de Médecine
de Genève estime que la
question qui lui est posée
est du domaine de la
Commission et qu'elle
n'a pas à prendre position
à son sujet »

La séance est
levée à 5 1/2 h.

Le secrétaire

Dr Desjumez

Jéan du Vendredi 16 mai 1919
à l'Université sous la présidence
de M. le Prof. Dr H. Cristiani Mayor

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Demande de Privat-docent (Dr Gramer)
3. Rapport sur le Prix de la Faculté
4. Doctorat dentaire
5. Propositions individuelles

M. le Dr Cristiani, Prof. Mayor,
Wicki, Goussier, J. Weber,
Humbert, Künzler, Vergrasat,
Bakelli, Stern, de Desjumez.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et approuvé.

Il est arrêté pour la séance d'expansion
qui se tiendra, soit la semaine d'été.

20 jours de vacances
d'expansion pour le 1er et
pr. la second Doctorat.

Notre manière de voir gratuite des
sur la question concernant cours pour les
la gratuité des cours pour étudiants.
Les étudiants n'ont pas été
adoptés par le Département.
Il faudra donc y revenir.

M. Humbert est d'avis
qu'il faudra nommer une
commission pour étudier ce
sujet, car il y a 1/2 des élèves

qui sont les apistants et
ne paient pas de finances.

M. Bard propose que les
cours d'apistants ne seraient
inscrits par le caipier que
sous le contrôle du Secrétaire
de la Fac. de medec., ces
cours ne devant être inscrits
dans le livret que s'ils sont
suivis ^{pendant} le semestre où
ils sont indiqués dans le
programme horaire. Cette
proposition est adoptée à
l'unanimité.

Privat. Doc. de M.
Cramer.

M. Cramer a demandé à
payer les épreuves de
Privat. Docent en Médecine.
La Commission décidera si
on lui donnera le titre de
Priv. Doc. en Médec. générale
ou en Pathologie interne.

Demande de M.
Bey et Brissard.

Rapp. de la Commission. Demande de M. Bey et Brissard
s'est divisée en majorité et
en minorité. M. Pignat
ayant réglé le rapport
de majorité et se trouvant
à Paris en ce moment,
la question est renvoyée à
la ^{prochaine} prochaine.

Projet des Politiciens.
et Co. font.

La question des primes pour
le futur bâtiment des Politiciens

de la Fac. de Médecine va
être en Grand Conseil.

Ci propos du Prix Biot Prix Biot
M. J. Espine a vu M. Dionna.
Il sera peut-être possible de
supprimer la clause des
4 ans.

M. Pierre Gauthier demande demande de
à subir les épreuves de Privat. Doc. de
Privat. Docent. La Commission M. P. Gauthier.
M. y a eu ses titres est
compensé par M. Bard, Mayor
et Hurler.

M. Mejorand lit le rapport Rapport sur
sur le Prix de la Faculté. Le Prix de la Fac.
Il propose d'attribuer le
prix à M. Demote pour son
travail sur la Carcinome
primitif de la plèvre. et une
somme de frs. 150 à M.
Pascali pour son mémoire
sur la vascularisation des
follicules test. Ce rapport
est adopté à l'unanimité.

Le projet de Doctorat test. Doctorat test.
a été soumis à titre consultatif
à la Commission. test. Il
y a eu une pétition de
39 docteurs de la Faculté.
Il faut que le ^{titre} de
Docteur porte le titre de
Doctorat en chirurgie dentaire.

La commission a vu
que nos espions trop
peux des collaborateurs d'entr.
Il faudrait mettre le
programme en rapport avec
celui de Zürich. La Commis.
a de plus proposé que toute
une série de personnes
déjà établies puissent obtenir
un titre transitoire, en jauge
en présentant simplement
un titre.

Une série de points à
ajouter et soumis par la
commission ont été distribués
à la Faculté.

Le projet est finalement
adopté après quelques
modifications apportées aux
propositions de la Commis.
de l'École dentaire.

Le secrétaire

J. R. Seigney

Séance du Lundi 2 Juin 1919
à 5 h. sous la présidence
de M. le Prof. D. H. Christiani Dagen.

CADRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes
- 2.-Doctorat en art dentaire
- 3.-Demande de privat-docent (Rapport de la Commission)
- 4.-Propositions individuelles

M. pers. M. Christiani, D. Eternod,
Gourfieu, J. Weber, Kimmner,
Humbert, Mayor, Wicki, Vey,
Vayrasat, Pignat, Balthi, Stern,
de Seigney.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

M. Christiani dit qu'il a lettre du Prof.
Eternod.
Il y a une nouvelle dépêche
du Doyen de la Faculté de
M. le Prof. Eternod.

propos du travail au sujet de
l'Allemagne. Il a répondu
que cette question ne saurait
regarder la Faculté.

M. J. Weber, Kimmner et Privat-docentat
Vayrasat sont nommés membres de M. Coriolay.
de la Commission pour (Commission)
l'examen des titres de
M. Coriolay, candidat au
Privat-docentat.

Prix Birot. Pour le Prix Birot, M. Barj propose comme question la Relation de la dernière épidémie de grippe. Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Docteur en
art dent.

La Commission de l'École dentaire a demandé quelques petites modifications aux décisions prises par la Faculté.

Elle a demandé entre autres que l'on ajute le cours sur la Carie buccale de M. D. Stenon qui n'est pas demandé au Féderal.

Le Sénat vous renvoie le projet pour l'étude de cette question parce que la Fac. avait décidé que l'on ne demanderait pas plus qu'au Féderal. M. J. Stenon expose le point de vue de la Commission et propose de s'en tenir à la première rédaction du projet, ce qui est adopté.

Programme
d'études.

M. Künner propose de ne mettre dans le tableau horaire du programme que les cours obligatoires. Adopté.

M. Veyras fait remarquer

qu'il a 6 heures de médecine opératoire par semaine. Le ~~même~~ il y a collision avec un cours d'Anatomie de M. Craver. Il demande s'il ne serait pas possible de déplacer cette heure de façon à ce qu'elle ne chevauche pas avec l'une des séances.

M. Barj répond que ce n'est pas possible, parce que de toute façon elle chevaucherait avec une autre.

M. Mayor lit le rapport Rapport de la de la Commission sur le Commis. sur les titres de M. Gauthier titres de M. et Craver. Le rapport est Gauthier et Craver. adopté à l'unanimité.

On décide que la séance aura lieu le 16 juin à 9 heures à la Clinique chirurgicale. La Faculté se réunira le vendredi 13 juin à 6 h. pour fixer les questions et les faire tirer au sort.

M. Puyat lit le rapport Question Besse de majorité sur la proposition de M. Besse et Brissard. Le rapport conclut par le rejet de cette demande en en donnant les raisons.

M. Mayor présente au
nom de M. H. et
au nom le rapport de
minorité, concluant pour
l'acceptation de cette
demande.

M. Bard demande si
l'on propose ou non
une loi, ou simplement
une subvention. Il lui
est répondu que pour la
loi il s'agit simplement
d'une subvention.

M. Veyrasset dit que
c'est une œuvre à une
classe extraordinaire.

M. Bard propose la
renvoi à la Commission
pour présentation d'un
projet fixe. Adopté.

Séance levée à 6 h.

Le secrétaire
de la séance.

Séance du 13 juin 1919
à l'Université à 5 h. sous
la présidence de M. Christiani
Boyer.

M. p. M. Christiani, Bard,
Wicki, Künzler, Stue, D'Espine
de Lejune.

Les questions proposées pour les leçons
sont : de M. Gauthier et

1. La paralysie diphtérique et les Coques.
Dyspnée asthmatoïdiforme.

Des renseignements cliniques
fournis par l'observation
du Poulx veineux.

La paralysie diphtérique
Des signes de l'insuffisance
hépatique.

M. Coquerel tire au sort
la Paralysie diphtérique et
M. Gauthier les renseignements
cliniques fournis par l'observation
du poulx veineux.

En fin de séance on
décide de ne considérer
comme assistants que ceux
qui ont une nomination
en règle et reçoivent un
traitement.

La séance est levée
à 5 h. Le secrétaire
de la séance.